

**M. Crosbie:** C'est le petit *Larousse*. Je cite la définition du grand *Larousse* qui dit: «Action d'arrêter après délibération; résultat de cette action.» Et encore: «Qualité de celui qui n'hésite pas à prendre ses résolutions.»

Pourquoi parler de la définition du mot «décision»? Parce qu'on essaye ici de couper les cheveux en quatre au sujet de la signification du mot «décision». Le ministre de la Justice a déjà essayé de le faire, comme on le cite dans un article de la Presse canadienne aujourd'hui, en disant que «si ce n'est pas signé, ce n'est pas une décision». C'est un nouveau principe: on ne prend pas de décision tant que quelque chose n'est pas signé. Si je décide de traverser la rue, ce n'est pas une décision tant que ce n'est pas signé. Si je décide de sortir de cet édifice pour aller quelque part, ce n'est pas une décision tant que ce n'est pas signé. Si le gouvernement ou un de ses comités prend une décision, ce n'est pas une décision tant que quelqu'un n'a pas présenté une preuve écrite de la décision. Ils n'ont plus de mémoire ou ils ne savent plus ce qu'ils ont décidé. Ce n'est rien du tout avant que quelqu'un ne l'écrive sur un bout de papier et que ce soit signé sous forme de décret du conseil. Les Canadiens ne se laisseront pas prendre à ce jeu-là.

Quelle est la conclusion? La conclusion, c'est qu'on n'a pas donné à la Chambre une réponse vraie et exacte à la question que le très honorable chef de l'opposition a posée mardi au sujet d'une affaire publique très sérieuse. Est-ce là une atteinte aux privilèges? Comment notre système parlementaire de gouvernement peut-il fonctionner si les députés et le public ne peuvent pas ou ne peuvent plus s'attendre à recevoir des ministres des réponses vraies, exactes et basées sur les faits, non pas des équivoques que le ministre tentera ensuite de dissiper en disant qu'il n'y a pas eu de décision parce qu'on n'a pas pris un décret du conseil? Tout le monde sait qu'une décision a été prise lorsque le cabinet s'est réuni, mardi matin. A supposer que la décision ait été conditionnelle, comme l'a si bien dit le premier ministre, en quoi l'eût-elle été?

Il n'y a eu aucune communication entre le premier ministre ou ses ministres et le gouvernement terre-neuvien à partir de vendredi de la semaine dernière, lorsque le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources s'est entretenu avec son homologue terre-neuvien, jusqu'à ce que le ministre de la Justice aille donner sa conférence de presse à Terre-Neuve. La décision ne dépendait pas de l'approbation du gouvernement de Terre-Neuve. Elle n'était pas fonction de quelque chose qu'on demanderait au gouvernement de Terre-Neuve de faire. Elle ne dépendait pas de l'information du gouvernement de Terre-Neuve. Celui-ci n'était pas informé. Il a appris la décision après le chef défait de l'opposition libérale terre-neuvienne. Il a rejeté tout le processus, ce qui, bien entendu, est sans rapport avec la question.

Après avoir présenté les faits comme je les connais, je tiens à conclure en disant que, bien sûr, il n'auront de valeur que lorsque quelqu'un ayant le pouvoir d'analyser et d'examiner cette affaire l'aura fait et aura entendu des témoignages.

Si, dans notre régime, nous sommes arrivés au point que nous ne pouvons plus croire ce que nous disent le ministre de la Couronne à la Chambre, si nous sommes arrivés au point où les faux-fuyants, les demi-vérités et les raisonnements spécieux

tiennent lieu de réponses aux questions au lieu des faits—parce que tout ce que le leader de l'opposition voulait, c'était des faits—alors le régime parlementaire ne peut plus fonctionner. Comment serait-ce possible si nous devons scruter toutes les réponses que l'on nous donne et consulter le dictionnaire pour trouver la signification de tous les mots qu'ils ont employés ou s'interroger sur celle que les ministres du cabinet leur prêtent, dans les méandres tortueux de leur esprit.

Je voudrais terminer sur une citation de Macbeth:

Je chancelle en résolution. Je recommande

A soupçonner le double jeu de l'ennemi  
Qui ment semblable à la vérité: «Ne crains rien  
Jusqu'à ce que la forêt de Birnam  
Arrive à Dunsinane».

Or, voici que la forêt de Birnam arrive à Dunsinane, et nous soupçonnons le double jeu de l'ennemi qui ment semblable à la vérité. Par conséquent, si vous jugez qu'il y a de prime abord matière à question de privilège—et je l'espère, car il faut que cela cesse et nous nous devons d'y veiller, pour les Canadiens—je propose:

Que, de l'avis de la Chambre:

En répondant que «le gouvernement n'a encore pris aucune décision à ce sujet» à une question du chef de l'opposition, le mardi 18 mai, comme en témoigne la page 17534 du *hansard*, le ministre de la Justice induisait délibérément la Chambre en erreur;

Et, qu'il soit résolu par la Chambre: Que la question de la déclaration délibérément trompeuse faite par le ministre de la Justice le mardi 18 mai soit renvoyée au comité permanent des privilèges et élections;

Et que le comité dise à la Chambre dans un rapport si les déclarations du ministre de la Justice constituent un outrage à la Chambre et—s'il convient qu'un ministre de la Couronne se comporte de cette façon.

Voilà la motion que je proposerai car il faut mettre un terme à ces subterfuges et à ces faux-fuyants. Il faut que l'on cesse de donner des réponses aussi tortueuses.

Je tiens à ajouter que je suis disposé à mettre mon siège en jeu et que si un comité compétent est chargé d'étudier la question, j'accuse le ministre d'avoir délibérément trafiqué la vérité à la Chambre. Je suis prêt à soutenir mes affirmations. Je suis prêt à démissionner si un comité compétent et impartial juge qu'il n'a pas induit la Chambre en erreur délibérément. Je suis prêt à me représenter lorsque le gouvernement déclenchera des élections partielles, s'il ose le faire. Je serai alors de retour à la Chambre avec une majorité dix fois plus forte que la dernière fois.

• (1600)

Je veux par ailleurs que le ministre de la Justice mette son siège en jeu. Je veux qu'il démissionne si le comité en question juge qu'il a induit délibérément la Chambre en erreur, car c'est ce qu'il a fait hier avec une lâcheté lamentable.

**Des voix:** Bravo!

**M. Hnatyshyn:** Démissionnez.

**L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social):** Madame le Président.

**Des voix:** Bravo!